



URBANISME

Lancement de la révision générale du plan local d'urbanisme

LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021, A ÉTÉ DÉLIBÉRÉ LE LANCEMENT DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU).

Le PLU est le document d'urbanisme à l'échelle communale qui exprime les **ambitions de la municipalité** sur l'aménagement et le cadre de vie. C'est aussi un **outil de réglementation qui régit les droits à construire**.

Afin de tenir compte de l'évolution des textes dans le domaine de l'urbanisme mais également afin de répondre aux besoins de la population brindasienne en lui permettant de continuer à bénéficier du cadre de vie qu'offre la commune de Brindas tout en tenant compte de son développement important, la municipalité a décidé de lancer une révision générale du PLU de la Commune. C'est pourquoi, lors du conseil municipal du 12 juillet 2021, a été délibéré le lancement de la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU).

Bien que la procédure de révision n'en soit qu'au stade des prémices, d'ores et déjà les objectifs suivants se dégagent :

- ➔ La **maîtrise du développement de l'habitat** en priorisant la densification tout en préservant les nappes pavillonnaires excentrées.
- ➔ Le **développement d'une offre de logements diversifiée** pour permettre la réalisation d'un parcours résidentiel.
- ➔ La définition des **aménagement viaires** et des **équipements d'infrastructure** nécessaires pour accompagner le développement de la commune.
- ➔ L'intégration des conditions d'un **développement économique équilibré** tout en favorisant une dynamique de commerces de proximités.
- ➔ La mise en place d'une réflexion globale sur le volet **écologique**.

Bien entendu, la révision du PLU fera l'objet d'une concertation avec la population selon les modalités suivantes :

- ➔ Publication d'un avis sur le site internet de la commune et sur les panneaux lumineux signalant le **lancement de la procédure**.
- ➔ Mise à disposition aux heures d'ouverture de la mairie et tout au long de la procédure, d'un **registre** destiné à recueillir les observations et suggestions.
- ➔ **Information régulière** par le biais du site internet de la ville et du bulletin municipal.
- ➔ Tenue d'au moins **deux réunions publiques**.
- ➔ Tenue d'**ateliers participatifs** ouvert à la population.

Cette concertation est l'occasion pour chaque brindasien-ne de faire connaître ses attentes propres, certes, mais également, ses attentes en matière de développement de l'urbanisme et d'avenir pour la Commune.

Nous invitons donc tous les brindasiens-nes à **suivre l'avancée de cette révision**, pour laquelle une page dédiée a été créée sur le site de la Commune, et à participer aux débats lors des **réunions publiques**.

Après l'arrêt du projet, le public sera de nouveau invité à contribuer à la **procédure de révision** au cours d'une enquête publique.

Une telle **procédure est longue** (entre 2 et 3 ans) et, ainsi que rappeler plus haut, son ambition n'est pas de répondre aux demandes particulières mais bien de permettre à la Commune d'anticiper son avenir.

Le lancement de la révision générale du PLU de la commune, la définition des objectifs poursuivis et les modalités de concertation sont détaillés dans la **délibération n°2021-47 en date du 12 juillet 2021**, consultable sur le site de la commune.